

*Ceci est mon testament et ma volonté formelle, entièrement écrit de ma main.*

*– R.B.*

*Je soussignée Rosalie-Marie, dite Rosa Bonheur, artiste peintre, saine de corps et d'esprit, exprime ici librement mes dernières volontés, ne devant rien à personne, et n'ayant pas la moindre dette, libre de ma volonté et de ce que seule j'ai gagné par mon travail, n'ayant jamais eu ni amants ni enfants.*

*Je veux être inhumée dans le même caveau que mon amie, Mlle Nathalie-Jeanne Micas, ainsi que j'en ai le droit, ayant été sa légataire*

*universelle et seule héritière et ainsi convenu entre nous ; ce caveau m'appartient et se trouve au cimetière du Père Lachaise, tombeau de la famille Micas, entretenu à mes frais par mon marbrier M. H. Edeline, demeurant rue du Repos.*

*Mes obsèques devront être civiles, d'une classe modeste, mais convenables, sans apparat militaire ou autre, laissant à mon amie Mlle Anna-Elizabeth Klumpke le droit d'agir à sa volonté pour le reste.*

*Je donne et lègue à Mlle Anna-Elizabeth Klumpke, ma compagne et collègue peintre et mon amie, tout ce que je posséderai au jour de mon décès, l'instituant ma légataire universelle. Ce legs se trouvera, par suite, comprendre notamment :*

*Ma propriété à By en entier, compris le petit potager qui se trouve en face de la porte cochère*

*d'entrée de ma maison, dite château de By, située dans le hameau de By, n° 12, rue dite des Arts. Ensuite le morceau de bois ou taillis faisant pointe qui limite le bornage de la forêt et porté au cadastre. Il est bien entendu que meubles, immeubles, tout ce qui est chez moi ne pourra être détourné, restera et appartiendra à Mlle Anna-Elizabeth Klumpke, mes décorations, études terminées ou non terminées, tableaux de même, dessins, esquisses, bronzes, chevaux et voitures, en un mot tout ce qui existe dans mes ateliers tels qu'ils sont, comme dans ma maison, ainsi que mes meubles à Paris, sans que personne y puisse avoir droit, laissant Mlle Anna-Elizabeth Klumpke libre d'en disposer elle-même.*

*Je donne et lègue aussi à Mlle Anna-Elizabeth Klumpke tous mes titres de rentes et valeurs déposés entre les mains de MM. Tedesco Frères, 33, avenue de l'Opéra, à Paris : tout lui*

*appartiendra, ainsi est ma volonté formelle et librement écrite en ce testament.*

*Je donne et lègue à ma filleule, Mlle Rosa Justin Mathieu, et à sa sœur Jenny, ouvrière fleuriste, demeurant ensemble actuellement 36, rue des Vinaigriers, Paris, une rente annuelle et viagère de douze cents francs, sans réduction au décès de la prémourante. Cette rente sera servie à Mlle Rosa Justin Mathieu et à sa sœur par ma légataire universelle, de trois mois en trois mois, et les arrérages encourrant du jour de mon décès ; cette rente est ainsi donnée par moi aux filles d'un ami d'enfance de mon père.*

*Je donne et lègue à Céline, femme Étienne Ray, ma domestique, si elle est encore à mon service au jour de mon décès, une rente annuelle et viagère de huit cents francs qui lui sera servie par ma légataire universelle, de trois mois en trois mois. Je ne laisse pas davantage à ma domestique Céline Étienne Ray, l'ayant*

*toujours largement payée (cent soixante-dix francs par mois depuis vingt-cinq ans).*

*Ces deux rentes sont prises sur le capital et les rentes laissés et accumulés, placés par moi entre les mains de MM. Tedesco Frères, marchands de tableaux, actuellement 33, avenue de l'Opéra, Paris, et qui ont bien voulu se charger du soin de mes affaires, et de faire valoir mes capitaux.*

*Les comptes sont réglés deux fois par an devant mon notaire de Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), et portés sur deux livres, dont un est entre mes mains et l'autre chez MM. Tedesco Frères. Les Messieurs Tedesco Frères auront à mon décès à rendre compte de tous mes titres et capitaux confiés à leurs bons soins et amitié, à ma légataire, Mlle Anna-Elizabeth Klumpke. J'entends que les deux legs particuliers que j'ai faits par le présent testament soient délivrés francs et quittes de tous frais de succession.*

*Je déclare ici à ceux qui m'ont jugée très riche, que n'ayant pas assez de fortune à distribuer à ma famille pour laquelle j'ai fait de mon mieux avant et après la mort de mon père, j'ai jugé que j'avais le droit, ne devant rien à personne, de proposer à Mlle Anna-Elizabeth Klumpke, ayant la même profession que moi, ayant par elle-même une position très honorable, ainsi que sa famille, de partager ma vie et de rester avec moi en la compensant et la garantissant, puisque pour vivre avec moi elle sacrifiait sa position personnelle déjà créée par elle-même, et partageait avec moi les frais et les améliorations de ma propriété et maison ; ce testament est un devoir d'honneur pour moi, et tous les honnêtes gens seront de mon avis, ainsi que mes véritables amis.*

*En cas de prédécès de Mlle Anna-Elizabeth Klumpke, j'institue pour mes légataires universelles à sa place conjointement ses sœurs.*

*Suivant mon désir et celui de mon amie Mlle Anna-Elizabeth Klumpke, elle sera, après son décès, inhumée dans le même caveau qui m'appartient, au Père Lachaise, et légué à moi par mon amie Mlle Nathalie Micas.*

*Maintenant je dois remercier Dieu de la vie heureuse et exceptionnelle qu'il m'a accordée et de la protection en ce monde que j'attribue à l'âme de ma chère mère.*

—Rosa Bonheur

*Fait à Paris le 9 novembre 1898*

## sommaire

<i>Avant-propos. Le domaine de la parfaite amitié</i> .....	7
Le testament .....	41
La lettre-testament .....	51
Codicille au testament .....	61
<i>L'enterrement de By (La Fronde, 30 mai 1899)</i> .....	63
<i>Repères chronologiques</i> .....	75
<i>Bibliographie très sélective</i> .....	91